

**COMITE 21**

**22 MARS 2012**

**ATELIER 3**

**Comment produire et consommer responsable ?**

Présidé par Mme Michèle Delage (Reims Métropole – Bétheny)  
Animé par M. Baptiste Redon (chargé de mission – Reims Métropole)

Présents :

GACHET	Claude	Conseil quartier Murigny
FERON	Nadine	Elus RM
HIPPOLYTE	Béatrice	Conseil quartier Chatillons
WELCHE	Jacques	Conseil quartier chemin vert europe clémenceau
VALEE	Dominique	UFC que choisir Marne
MUREAUX	Bernard	Conseil quartier Charles Arnould Clairmarais
ROYER	Daniel	Champagne Ardenne équitable
TRIDON	Pierre	AUDRR
BARDEL	Marie	CD2R
D'ELLOY	Gabriel	Conseil quartier Maison Blanche, Wilson, Ste Anne
COURDIER	Chantal	MNLE
LESDOS	Marie-Jacques	CCI Reims Epernay
MAIREAUX	Claude	Ligue de l'enseignement
MARTIN	Emmanuelle	Conseil quartier Cernay JJE
CONDETTE	Olivier	Artisans du monde

**L'atelier est organisé autour de 3 questionnements :**

- 1 – Comment développer les circuits courts écologiques ?
- 2 – Comment développer le commerce équitable ?
- 3 – Comment développer l'économie sociale ?

Est-ce que vous mettez en place des actions de ce type ?  
Quelles actions voyez-vous à développer ?

- 1 – Comment développer les circuits courts écologiques ?

La ville de Reims et REIMSMétropole soutiennent la filière bio (lancement d'une étude sur le développement de la filière bio dans le pays Rémois, création du Marché Bio, intégration de produits bio locaux cantines ....)

En ce qui concerne les AMAP, il faut multiplier les points de distribution, lever les difficultés administratives à leur mise en service.

Si Reims Métropole met à disposition un terrain, un préau, à l'euro symbolique, cette même libéralité devrait être en usage dans les communes de l'agglomération. L'ouverture d'un point de distribution dans une maison de quartier ne devrait pas donner lieu à l'établissement d'une convention pour contribution financière. *(Si le point de distribution ne peut se faire au Ludoval, il sera accueilli sur*

*Cormontreuil, en dépit du souhait exprimé par le conseil de quartier Murigny, d'initier sur le secteur de nouvelles pratiques de la consommation).*

Politiquement, Reims Métropole doit se fixer des objectifs et un cadre avec des partenaires pour la satisfaction de ces objectifs.

Il faudrait pour encourager les habitants vers ces nouveaux usages, intensifier la communication, voire créer un label pour les citoyens qui vont aux paniers.

Un point de distribution AMAP a vocation à faire vivre a minima un producteur, initié dès 30 paniers, il fonctionne correctement à 60 paniers. A un producteur de légumes, peuvent s'agréger ensuite des producteurs de viandes, miel, pain...

Il manque des structures relai tel le rôle joué par "Manger bio en Champagne-Ardenne". Cette association met en relation des gestionnaires de restauration collective avec les producteurs locaux. Si les producteurs s'associent, il est plus aisé d'obtenir les quantités voulues avec un seul interlocuteur.

Il ne faut pas confondre la mise en place de circuits courts avec les groupements de producteurs au sein de boutiques dédiées aux producteurs bio et/ou régionaux.

Les maraîchers du secteur sont en difficulté. Il conviendrait en priorité de prendre leur attache et de les intégrer à ces dispositifs, avant même de songer à favoriser l'installation de nouveaux producteurs. Les maraîchers, dernièrement en Assemblée Générale, réfléchissent à un label de produits champenois.

L'accès à la terre doit être favorisé.

A l'exemple de "Terre de lien", association qui achète et met à disposition.

Il faudrait dans cette optique, préserver des espaces sur la base aérienne 112, dédiés à la production des denrées nécessaires à la restauration scolaire rémoise.

Il est également important de valoriser le « local » dans les cahiers des charges de collectivités (ex : cahiers des charges pour la restauration)

Il ne faut surtout pas oublier les circuits courts locaux non bio qui existent sur le territoire et les intégrer dans une démarche de valorisation de leurs produits (ex de démarche de valorisation plaquettes sur les producteurs locaux de la région....)

## 2 – Commerce équitable

Obtention par Reims du label Territoire de commerce équitable

Il existe deux structures « commerce équitable » sur Reims : Artisans du monde et Champagne Ardennes Equitable

Il faut systématiser les actions de sensibilisation dans toutes les classes. Actuellement, 300 scolaires par an bénéficient des petits déjeuners solidaires. C'est fonction de l'intérêt porté par l'équipe éducative.

Le grand public est encore timide. Les services de Reims Métropole pratiquent encore peu l'achat équitable. Des tests sont en cours sur l'achat de tee shirts en coton équitable, même si la première tentative a été infructueuse.

Les différences de prix entre le bio et l'équitable sont négligeables.

Sur des denrées, comme le quinoa, riz, sucre..., le transport par bateau n'a pas l'impact écologique du fret par avion.

Le lycée Gustave Eiffel qui confectionne des repas équitables, a demandé à ses fournisseurs d'introduire des références équitables dans leurs gammes de produits.

Il existe des centrales d'achats équitables qui peuvent pourvoir aux volumes importants.

L'unité transversale d'enseignement de Reims est la première dans cette filière ouverte dans une université en France.

Il manque des commerces de proximité au centre ville de Reims. Les métiers de bouche ont déserté le centre ville.

Les associations sportives contribuent à la sensibilisation sur les étiquettes, sur les démarches éthiques quant à la provenance de leur équipement, animations dans les écoles (environ 300 enfants sont sensibilisés chaque année dans les écoles rémoises).

Il faut labelliser, réguler les étiquetages. Les marchés locaux, sous un couvert pittoresque, ne distribuent pas que du bio ou du local. Les acheteurs y sont parfois abusés.

Assener, propager le slogan "Acheter soit local, soit équitable", devenir des consom'acteurs.

Le commerce équitable n'empiète pas sur les circuits courts car tout ne peut être consommé local. Comme pour les circuits courts, il faudrait rentrer les critères « équitables » dans les cahiers des charges des collectivités.

### 3 – Economie sociale

Les actions menées par Reims Métropole avec Emmaüs, Relai, Envie sont mal connues. VRI et RM Magazine sont mal distribués ou tardivement.

Il faut tenter d'endiguer la consommation de terres agricoles, l'imperméabilisation des sols sans gestion des eaux pluviales, l'éloignement des salariés des lieux d'emploi.

Il faut favoriser l'émergence de filières locales dynamiques de bio matériaux, pour le bâtiment, l'isolation.

Il faut multiplier les expériences de logements sociaux passifs, de maison talus, d'appartements témoins en économie d'énergie,

Actuellement, pour effectuer un diagnostic thermique, il faut passer par des cabinets agréés, qui peuvent être affiliés à des entreprises dont la démarche est commerciale pour les travaux consécutifs. Il faudrait inciter la constitution de coopératives avec des collectifs d'experts, offrant ce service aux particuliers.

Il faut faciliter le recours des particuliers aux aides des différents organismes pour la réalisation des travaux.